10 - Côtiers Languedoc Roussillon

Hérault - CO_17_08

2027

L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la

MEN Cours d'eau

Bon

Boyne

Etat écologique : Moyen Objectif: bon état

Etat chimique sans ubiquiste : Etat chimique avec ubiquiste :

Objectif: 2015 Bon

Objectif 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

hydrologie, morphologie

FT, CD

Motivations en cas de

recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état			
Pression à traiter :	Altération de la continuité		
	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	
Pression à traiter :	Altération de la morphologie		
	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	
	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	
Pression à traiter :	Altération de l'hydrologie		
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	
Pression à traiter :	Prélèvements		
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	

Ouvrages continuité à traiter			
Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage		
ROE35127	barrage gare d'Aspiran		
ROE35333	Barrage de Granoupiac		